

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00764

Numéro SIREN : 403 701 857

Nom ou dénomination : SRAM

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2018 sous le numéro de dépôt 9946

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/04/2018

Numéro de dépôt : 9946

Déposant :

Nom/dénomination : SRAM

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 403 701 857

N° gestion : 2017 B 00764



Les comptes sont inclus dans le rapport du CAC



le commissaire aux comptes
ptes annuels
(jusqu'au 30 septembre 2017)



[Signature]

Commissaire aux comptes annuels

(30 septembre 2017)

se
Cedex

mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué
annuels de la société SRAM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels
présent rapport.

les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,
et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi
financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Opinion

ité

notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous
éments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont
ériode du 1 octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous
e services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux

Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
7 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

scrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de
mplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76
0362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes,



appréciations

dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes ons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère cipes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations es et sur la présentation d'ensemble des comptes.

nsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion ces comptes annuels pris isolément.

pport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

ent procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en ions spécifiques prévues par la loi.

bservation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels nnées dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

de la direction et des personnes constituant le gouvernement ives aux comptes annuels

rection d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément pes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, nent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ent des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

s ont été arrêtés par le conseil d'administration.

du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance s comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies urance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois dit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de éctecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions s utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des
pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

s détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit
figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ine, le 15 mars 2018

comptes
pers Audit

e



ANNEXE

ion détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en
ire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies
s, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en
procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime
appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie
provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative
une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions
les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

naissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures
ropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur
u contrôle interne ;

le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère
des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les
fournies dans les comptes annuels ;

e caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable
té d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une
significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en
acité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les
llectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances
nts ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à
'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les
s fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces
s ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec
n refus de certifier ;

a présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels
opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois <u>2.00</u>	
Durée de l'exercice précédent <u>2.00</u>			
8 5 7 0 0 0 5 0		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>30092017</u>	
		N-1 <u>30092016</u>	
		Net <u>3</u>	
		Net <u>4</u>	
(I)	AA		
	AB		
	CX		
ilaires	AF	423.50	423.50
	AH		
les	AJ		
isa-	AL		
	AN		
	AP	2 263 451.26	2 238 405.88
et	AR	761 800.22	756 093.85
s	AT	1 877 908.79	1 867 943.41
	AV	1 270.00	1 270.00
	AX		
	CS		
	CU		
ations	BB		
	BD		
	BF		
s*	BH		
TOTAL (II)	BJ	4 904 853.77	4 862 866.64
ements	BL	18 086.55	18 086.55
	BN		
s	BP		
	BR		
	BT	16 616.94	16 616.94
ommandes	BV		
	BX	22 788.14	1 651.01
	BZ	1 062 566.48	1 062 566.48
sé	CB		
	CD		
	CF	32 986.28	32 986.28
	CH	5 153.35	5 153.35
TOTAL (III)	CJ	1 158 197.74	1 156 546.73
er (IV)	CW		
as (V)	CM		
(VI)	CN		
AL (I à VI)	CO	6 063 051.51	1 198 533.86
	IA	4 864 517.65	1 154 16
	CP		

(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an

CR

Stocks :

Créances :



[Signature]

				Néant ☐ *	

explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

						Néant ☐ *
Exercice N						Exercice (N – 1)
France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
FA	482 379.42	FB		FC	482 379.42	464 451.94
FD		FE		FF		
FG	1 783 566.30	FH		FI	1 783 566.30	1 764 606.48
FJ	2 265 945.72	FK		FL	2 265 945.72	2 229 058.42
				FM		
				FN		
				FO	2 394.42	
provisions, transferts de charges* (9)				FP	1 455.46	3 004.37
				FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 269 795.60	2 232 062.79
is droits de douane)*				FS	247 816.61	233 950.10
y)*				FT	(3 711.85)	3 768.16
autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	351 624.00	367 043.63
ières et approvisionnements)*				FV	(178.63)	(1 610.22)
(3) (6 bis)*				FW	548 483.39	605 648.30
ilés*				FX	64 003.67	63 591.70
				FY	492 857.06	460 468.76
				FZ	165 245.80	151 854.51
– dotations aux amortissements*				GA	204 529.38	197 589.73
– dotations aux provisions*				GB		
ations aux provisions*				GC	79.73	383.33
: dotations aux provisions				GD	7 569.00	7 665.00
				GE	209 530.69	205 311.64
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 287 848.85	2 295 664.64
- II)				GG	(18 053.25)	(63 601.85)
rée*		(III)		GH		
éré*		(IV)		GI		
ns (5)				GJ		
ères et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
és (5)				GL		
ts de charges				GM		
				GN		
urs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
sements et provisions*				GQ	435.00	779.00
				GR		
				GS		
eurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)				GU	435.00	77
				GV	(435.00)	(77
				GV	(18 488.25)	(64 38



[Signature]

[Signature]

ANNEXE DES COMPTES

	S.R.A.M
--	----------------

	SA
--	-----------

	9-11 allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex
--	---

	30 septembre 2017
--	--------------------------

	30 septembre 2016
--	--------------------------

é)	12
-----------	-----------



S.R.A.M

SA

9-11 allée de l'Arche
92032 Paris La Défense Cedex

Comptes annuels au 30 septembre 2017

EXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

et partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information
et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du
financière et du résultat de l'entreprise.

on qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils
icative.

	:	1 198 533,86 euros
gage une bénéfice de	:	15 795,24 euros
urée de	:	12 mois
t une durée de	:	12 mois



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Informations	P	N/P	N/A
Faits caractéristiques de l'exercice	x		
Principes, règles et méthodes comptables	x		
Notes sur le bilan			
Immobilisé	x		
Amortissements	x		
Provisionnement			
Capital social	x		
Provisions des créances et dettes	x		
Créances et dettes représentées par des effets de commerce	x		
Provisions et charges à payer	x		
Regularisation - actif et passif	x		
Capital social	x		
Provision des capitaux propres	x		
Provisions latente et différée	x		
Provisions inscrites au bilan	x		
Notes sur le compte de résultat			
Chiffre d'affaires	x		
Provisions courantes d'immobilisations	x		
Provisions bénéfiques			
Provision de l'impôt sur les bénéfices	x		
Provision pour la compétitivité et l'emploi	x		
Autres informations			
Produits exceptionnels	x		
Produits de plusieurs postes de bilan et de compte de résultat	x		
Produits, rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction	x		
Financiers donnés et reçus		x	
Provisions par des suretés réelles		x	
Provisions à la formation	x		
Provision de clôture	x		
Provisions et participations			x
Produite			
Produite car non significative			
Produite car non applicable			
En outre, toutes les informations chiffrées fournies dans l'annexe sont exprimées en Euros.			



[Signature]

Note 1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Caractéristique particulier ayant des incidences comptables n'est à souligner.



[Signature]

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

UX

de l'exercice clos au 30 septembre 2017 sont établis conformément au Plan selon les principes comptables en vigueur.

rales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, othèses de base suivantes :

xploitation,

s méthodes comptables d'un exercice à l'autre, es exercices.

retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode

S COMPTES ANNUELS

ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, s précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur ilan.

JATION

des utilisées sont les suivantes :

s corporelles

corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les sont pas inclus dans la valeur brute des immobilisations et sont constatés en illes sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire.

la durée de la concession, la durée d'amortissement est ramenée à la durée de

s d'amortissement retenues sont les suivantes:

ons	: 20 ans
t outillage	: 2 à 10 ans
s générales & agencements	: 3 à 15 ans
e transport	: 5 ans
e bureau & mobilier	: 4 à 10 ans

ntabilisés à leur coût d'achat. On applique sauf quelques rares exceptions la our les sorties de stocks.

tttes

s sont valorisées à leur valeur nominale.

bjet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la ision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.



[Signature]

r risques et charges

charges est enregistrée au bilan de la société au titre des engagements de la médailles du travail (Mdt). Cette provision est évaluée selon une méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière (« Projected Unit Credit Method »), la recommandation de l'Ordre des Experts Comptables n° 1.23 et la 003-R.01 de l'Autorité des Normes Comptables et de l'avis n°2004-05 du 25 des Normes Comptables.

se à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de ou des droits légaux applicables et en vigueur à la date de la clôture. Ces ulées plus particulièrement sur la base d'un taux d'actualisation net de 1.5 %.

ée au bilan de la société au titre des indemnités de départ à la retraite et des èlève à 31 912 Euros au 30 septembre 2017.

SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les :

ELIOR
9-11 Allée de L'Arche
92032 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
SIRET : 408 168 003 00015



[Signature]

Note 3

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Augmentation Acquisitions Apports Vir.poste à poste	Diminution Vir. poste à poste	Diminution Cessions	Fin d'exercice
INCORPORELLES	424	0	0	0	424
nt	0				0
et développement	0				0
s et droits similaires	0				0
ns incorporelles	424				424
no. incorporelles	0				0
ORPORELLES	4 892 441	11 989	0	0	4 904 430
	0				0
e et mat. industriel	2 263 451				2 263 451
t	755 731	6 069			761 800
ns corporelles	1 871 989	5 920			1 877 909
cours	1 270	0	0		1 270
mob. corporelles	0				0
NANCIERES	0	0	0	0	0
s à des participations					0
isées					0
ns financières					0
	4 892 865	11 989	0	0	4 904 854

Note 4

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Fin d'exercice
INCORPORELLES	424	0	0	424
nt	0			0
et développement	0			0
s et droits similaires	0			0
ns incorporelles	424			424
sur immobilisations incorporelles	0			0
ORPORELLES	4 657 914	204 529	0	4 862 443
	0			0
ues, outillage et matériel industriel	2 114 965	123 441		2 238 406
t	727 450	28 644		756 094
ns corporelles	1 815 499	52 444		1 867 943
cours	0			0
sur immobilisations corporelles	0			0
NANCIERES	0	0	0	0
s à des participations				0
isées				0
ns financières				0
	4 658 337	204 529	0	4 862 867

DOTATIONS DE L'EXERCICE

le mode linéaire	204 529	- au résultat d'exploitation	204 529
le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
	204 529	TOTAL	204 529



[Signature]

Note 5

FRAIS D'ETABLISSEMENT

	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
issement de capital	NEANT		
	0	0	

Note 6

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL

	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
achetés sans protection juridique :	NEANT		
achetés avec protection juridique :			
reçus en apport :			
	0	0	

Note 7

STOCKS

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
approvisionnements	18 087		18 087
	16 617		16 617
	34 703	0	34 703



[Signature]

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

S	Montant brut	à 1an au plus	à plus d' 1 an
des participations			
financières			
ieux	88	88	
s	22 700	22 700	
rattachés	376	376	
anismes sociaux	1	1	
néfices	136 608	136 608	
r ajoutée	43 093	43 093	
es assimilées	11 004	11 004	
s			
	870 534	870 534	
	952	952	
avance	5 153	5 153	
	1 090 508	1 090 508	0

	Montant brut	à 1an au plus	plus d' 1an, 5ans au plus	à plus de 5 ans
convertibles				
ataires				
près des étab. de crédit	0	0		
ancières divers				
es rattachés	326 953	326 953		
rattachés	76 872	76 872		
anismes sociaux	48 001	48 001		
néfices		0		
r ajoutée	4 654	4 654		
es assimilées	35 642	35 642		
ons et comptes rattachés	3 864	3 864		
	2 954	2 954		
		0		
avance				
	498 940	498 940	0	0

ES CREANCES ET DETTES REPRESENTES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

ONCERNES	CREANCES	DETTES
ptes rattachés		
VOIR	0	-
comptes rattachés		
ons et comptes rattachés		
R	-	0

Note 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'ex.	remboursés pendant l'ex.	
	40 000			1
pritaire				
	40 000	0	0	

Note 13

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CHANGEMENTS	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N	A la clôture de l'exercice
	40 000			40 000
	660 000			660 000
	4 000			4 000
	-16 326	-35 787		-52 113
	-35 787	35 787	15 795	15 795
ement	0			0
es	0			0
AVANT REPARTITION	651 887	0	15 795	667 682

cours de l'exercice :

écédent pris en compte par les associés :

Note 14

SITUATIONS FISCALES DIFFEREE ET LATENTE

DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
es	
ables temporairement	
EMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (1)	0
bles l'année de comptabilisation	
ductibles temporairement (à détailler):	26 089
de Solidarité	
ariés	26 089
S DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (2)	26 089
DIFFEREE NETTE (1) - (2)	-26 089
bles	
me	
LATENTE NETTE	0



[Signature]

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ES	Début d'exercice	Dotations Apports	Reprises sans objet	Utilisations	Fin d'exercice
)					0
s	0				0
me	0				0
nalités	0				0
ge	0				0
s similaires.	25 283	8 004	1 375	0	31 912
	0				0
immo.	0				0
tions	0				0
payer	0				0
et charges	0				0
CHARGES	25 283	8 004	1 375	0	31 912
s immo. incorporelles	0				0
s immo. corporelles	0				0
s titres de participation	0				0
s autres immo. financ.	0				0
s stocks	0				0
s comptes clients	1 652	80	80	0	1 651
tion	0				0
ON	1 652	80	80	0	1 651
	26 935	8 084	1 455	0	33 563
on		7 649	1 455		
elles		435			
ES DE PROVISIONS		8 084	1 455	0	

Note 16

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

SECTEUR D'ACTIVITE	EXERCICE	
	N	N - 1
	1 454 523	1 426 692
	481 225	463 017
	273 546	280 583
	2	3
	40 623	43 314
	1 113	979
	14 914	14 470
ES TOTAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE	2 265 946	2 229 058

MARCHE GEOGRAPHIQUE	EXERCICE	
	N	N - 1
isé en France	2 265 946	2 229 058
isé à l'exportation		
ES TOTAL PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	2 265 946	2 229 058

Note 17

S ET MOINS-VALUES SUR CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS

values de l'exercice sur cessions courantes d'immobilisations, classées dans le résultat
nt à : 0 €

Note 18-a

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

RE DU RESULTAT	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Après impôt
	-18 488	0	-18 488	-64 381
				0
ariés				0
uit à recevoir)		-6 029	6 029	823
tivité Emploi		-28 254	28 254	27 770
ntissage			0	0
elle 3,3%			0	0
MPTABLE	-18 488	-34 283	15 795	-35 787

Note 18-b

UTILISATION DU CICE

le CICE conformément à l'article 244 quater c du CGI pour notamment :
er son activité par le renforcement de l'attractivité de la qualité de l'offre produits et de
et la proposition d'une offre tarifaire compétitive ; mais également, pérenniser l'emploi des
tenir son effort de formation professionnelle (*) et enfin contribuer au maintien des marges
consolidation du fonds de roulement de l'entreprise.

développant le recours aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation au sein de



[Signature]

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

CATEGORIE	EXERCICE N			EXERCICE N-1 Total
	Effectif salarié	Effectif mis à la dispo. de l'entreprise	Total	
maîtrise	25	1 2	1 27 0	1 25 0
TOTAL	25	3	28	26

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	EXERCICE	
	N	N - 1
EXCEPTIONNELS	0	0

	EXERCICE	
	N	N - 1
GESTION		0
EXCEPTIONNELLES	0	0

ELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT CONCERNES	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
s à des participations ilisés		
ons financières		
IONS FINANCIERES	0	0
comptes rattachés	1 132 870 534	
LANT ET DISPONIBILITES	871 666	0
es auprès des établissements de crédit		
financières divers		
ANCIERES	0	0
ptes rattachés	10 900	
sations et comptes rattachés		
I FINANCIERES	10 900	0
(1)		
(2)	0	
FINANCIER (1) - (2)	0	0

TS, REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

NEANT



[Handwritten signature]

PRODUITS A RECEVOIR

IR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
les participations	
financières	
ptes rattachés	1 471
	33 209
	34 680

CHARGES A PAYER

CLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
onvertibles	
aires	
ès des établissements de crédit	
cières divers	
omptes rattachés	239 706
es	87 049
ns et comptes rattachés	1 524
	328 279

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
xploitation	5 153	
nciers		
ceptionnels		
	5 153	0

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT



[Signature]

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET RECUS

	AU PROFIT DE					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres ent. liées	Autres	
us ne de SNC						0
le pensions, liées (1)						0
s (2)						0
ONNES	0	0	0	0	0	0

La société en matière d'indemnités de départ en retraite (IFC) sont
actuarielle (méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière ("Projected Unit Credit
la recommandation de l'Ordre des Experts Comptables n° 1.23 et la recommandation
es normes comptables.
valuer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à
nés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits
leur à la date de clôture.Ces engagements ont été calculées plus particulièrement sur la
n net de 1,50 %, d'un âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans et d'un mode de départ

	ACCORDES PAR					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres ent. liées	Autres	
2)						0
ECUS	0	0	0	0	0	0

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Montant des dettes garanties	Montant des sûretés
NE		
rtibles		
s		
es établissements de crédit		
es divers		
	0	0

DIF "DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION"

15, le dispositif du DIF a été remplacé par celui du CPF "Compte Personnel Formation".
nt transférés à leur initiative sur leur CPF.

MAISON DE RESTAURATION DE L'AIRE DE MIONNAY

« S.R.A.M. »

Société anonyme au capital de 40 000 euros

siège social : 9-11 allée de l'Arche-92032 Paris la Défense Cedex
403 701 857 RCS NANTERRE

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 MARS 2018

Le 30 mars, à 9 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, par conférence téléphonique, à la convocation du Conseil d'Administration.

Le quorum de présence qui a été émargé par chaque membre de l'Assemblée en entrant est de 25% du capital social, soit 10 000 euros.

Monsieur RAFFIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur RAFFIN, représentant la société H.R.C, représentant le plus grand nombre de voix, est nommé scrutateur. Madame Rita-Paméla BAAKLINI assure le secrétariat de l'Assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration a lu le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents prévus par la loi. Il déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements sont à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour du Conseil d'Administration ;

2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;

3. Rapports annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;

4. Etat ;

5. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce ;

6. Diversités.

La délibération est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les actionnaires présents représentent plus du quart des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration puis ouvre la discussion. Personne ne demandant le mot de la fin, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2017, approuve tels qu'ils sont présentés.



les comptes de cet exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes
apports.

prend acte qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée par
général des impôts, n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 15.795,24 € en totalité au
asse ainsi de (52.113,75) € à (36.318,51) €.

décide de distribuer à titre de dividendes la prime d'émission pour un montant
2,50 euros par action.

u'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

ecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées
u Code du commerce, l'Assemblée Générale approuve ce rapport dans toutes ses

QUATRIEME RESOLUTION

donne tous pouvoirs à la Société Wolters Kluwer ou au porteur d'un original,
trait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités

-oOo-

uisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les

Président
çois RAFFIN

Le scrutateur
Didier CAZELLES
représentant HRC

